

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2007

---

DROIT OPPOSABLE AU LOGEMENT ET DIVERSES MESURES EN FAVEUR DE LA  
COHÉSION SOCIALE - (n° 3656)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 159

présenté par  
Mme Billard, M. Yves Cochet et M. Mamère

-----  
**ARTICLE 2**

Dans l'alinéa 13 de cet article, supprimer les mots :

« en urgence ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la distinction, que pourrait opérer la commission de médiation, entre les prioritaires et les prioritaires urgents. Les cinq catégories prioritaires sont toutes soumises à une urgence criante, qu'une loi à échéance fin 2008 ne peut pas diviser en prioritaire plus ou moins urgents.